



Escroquerie sur compte postal

Par **KarlaChnikov**, le **05/01/2011** à **15:46**

Bonjour,
Je me suis rendue à la Poste hier avec ma voisine de 75ans car elle a pour la 1ere fois de sa vie un énorme découvert. Avec la conseillère qui nous a reçues nous nous sommes rendues comptes qu'une personne allait au guichet d'une ville voisine au moins une fois par semaine pour retirer 150 à 200€.
Etant très malade, mon amie ne bouge quasiment pas de chez elle, elle a été très choquée d'apprendre cela et m'a confié qu'elle avait des soupçons.
La conseillère de la poste lui a dit que "la banque postale" était responsable de toute façon puisqu'elle ne peut remettre l'argent à un tiers sans procuration.
Par crainte des "histoires" que cela pourrait générer mon amie ne veut pas porter plainte.
Ma question est:
Que va-t-il se passer si l'escroc retourne se servir? Sera-t-il juste refoulé au guichet et basta...?
La poste peut-elle, sans l'accord de mon amie, porter plainte et le fera t-elle puisqu'elle sera obligée d'indemniser la victime?
Que puis-je faire ?
Je suis perdue, je voudrais l'aider car elle a d'autres problèmes graves avec son bailleur qui pourraient donner lieu à des suites juridiques, mais elle ne veut pas.
merci d'avoir pris le temps de me lire, n'hésitez pas à me poser des questions j'ai l'impression d'avoir été un peu confuse
merci de votre aide
Cordialement;
CL

Par **chaber**, le **06/01/2011** à **06:51**

Bonjour,
[citation] La conseillère de la poste lui a dit que "la banque postale" était responsable de toute façon puisqu'elle ne peut remettre l'argent à un tiers sans procuration.
[/citation]
Cette personne a-t-elle donné procuration à quelqu'un? si oui, il faut la faire supprimer rapidement.
Dans la négative, la banque est responsable. Mais il faudra engager la mettre en cause et éventuellement engager une procédure
Seule une plainte de la victime peut lancer la machine judiciaire: escroquerie, abus de faiblesse...

Par **KarlaChnikov**, le **06/01/2011** à **08:58**

bonjour,rnrnmerci pour votre réponse rapide.rnrnNon, pas de procuration mais un chequier et une vieille piece d'identité qu'on ne retrouve pas d'après la conseillère pour rendre service cela arrive qu'un guichetier accepte de donner de l'argent. Sachant que les retraits ont tous eut lieu dans la même poste, complicité ou empathie avec une histoire de mamy invalide? on ne sait pasrnrnHélas, mon amie ne veut pas entendre parler de plainte (elle a de forts soupçons et veut eviter les "histoires")rnrnnon m'a conseillé de ne pas m'en occuper, mais humainement c'est très difficile à vivre surtout qu'elle a d'autres problèmes avec son bailleur qui devraient aussi faire l'objet d'une plainte. J'enrage autant que j'ai de la peine pour elle...rnrnmerci encorernbonne journée à vousrncordialement,rnrnCL

Par **chris_idv**, le **06/01/2011** à **10:11**

Bonjour,rnrnSi la victime est "consentente" il n'y a pas d'infraction.rnrnCordialement,

Par **billet**, le **06/01/2011** à **20:35**

Bonsoir,rnrnLa Poste a-t-elle envisagé de rembourser la victime ? rnrnLa meilleure des solutions est la plainte, d'autant plus que si l'auteur est en possession d'un chèquier et d'une pièce d'identité, d'autres escroqueries peuvent apparaître. rnrnVous pouvez éventuellement dénoncer les faits en écrivant au Procureur de la République, en invoquant les craintes de votre amie. rnrnCordialement